Souleuvre en Bocage
Le Mag'

Bulletin Municipal

N°11 - JANVIER 2022

Sommaire

4 RECREA

6 TRAVAUX

9 ILLUMINATIONS DE NOËL

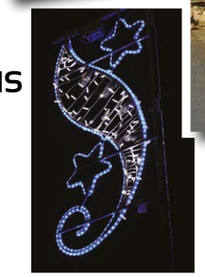

10 LES COMMISSIONS

13 FORMATION DES AGENTS

14 C'EST BIEN DE LE SAVOIR

17 3 NOUVEAUX CENTENAIRES

18 RAM

19 CCAS

20 EVENEMENTS

21 PROGRAMME CULTUREL

22 UNE HISTOIRE - UNE COMMUNE épisode 2

24 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Edito

Alain Declomesnil
Maire

Au cours de l'année 2021, cinq habitants de la commune de Souleuvre en Bocage ont eu cent ans.

En 1921, dans la campagne, il n'y avait pas d'électricité dans les maisons et par conséquent le matériel électroménager n'existait pas . Les habitants allaient chercher l'eau au puits le plus proche et c'est au lavoir que le linge était lavé.

Les déplacements se faisaient en carriole attelée à un cheval et les enfants allaient à pied à l'école. Il y avait des petits commerces et une école dans chaque bourg.

Les éleveurs allaient vendre la crème et le beurre sous les halles du Bény-Bocage et St-Martin-des-besaces.

Le dimanche, après la messe, les gens se disaient bonjour et échangeaient sur l'actualité de la semaine.

Le train passait sur le viaduc de la Souleuvre et, entre Vire et Caen, s'arrêtait dans les gares de la Graverie, Carville, La Ferriere harang et St Martin des besaces.

C'était il y a un siècle et aujourd'hui nous passons beaucoup de temps devant la télévision ou les écrans de nos ordinateurs ou de nos téléphones portables. Les appareils électriques ont envahi toutes les pièces de nos logements et dès qu'il y a une coupure d'électricité de quelques minutes, nous sommes démunis et impatients.

Nous savons dans l'instant ce qui se passe à l'autre bout de la planète, nous pouvons communiquer avec des membres de notre famille ou des amis quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans le monde.

Quelle chance d'avoir tous ces moyens de communication et pourtant certains d'entre nous souffrent d'isolement.

Le virtuel a pris la place des rencontres en réel si indispensables à la vie humaine.

J'espère que l'année 2022 sera dans le réel et le renouveau, que nous pourrons nous rencontrer.

J'espère que nous pourrons faire des fêtes de famille ou entre amis.

J'espère que les associations pourront de nouveau organiser des rencontres sportives et culturelles.

J'espère que les associations des aînés, les amicales du temps libre, les comités des fêtes seront au centre de nos rencontres.

J'espère que que nous pourrons organiser les traditionnels repas des aînés que beaucoup attendent avec impatience.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une bonne année 2022.

Alain DECLOMESNIL

Mairie de Souleuvre en Bocage

Du Lundi au Vendredi
9h - 12h et 14h à 17h
02 31 69 58 58

accueil@souleuvreenbocage.fr

Edition janvier 2022 - Crédits photos : Souleuvre en Bocage - Pixabay - Collection privée - Toute reproduction interdite - Maire : Alain Declomesnil - Direction générale des services : Jérôme Lecharpentier - Rédaction/ Conception graphique : Stéphanie Renard - Ont collaboré à ce numéro : La commission communication - Les communes déléguées - les services de Souleuvre en Bocage - Edité par Souleuvre en Bocage - Impression : RG PRINT - Tirage : 4575 ex : ISSN : 2724-9654

RECREA

Création réalisée par Elise, Léo, Ivana, Juliette, Elise, Lilou, Grégoire, Sealan, Margot, Manon, Mathilde, Thibault, Mael et Léane

LES 9/10 ANS RÊVENT SOULEUVRE EN BOCAGE DEMAIN

Une collaboration a été engagée avec les enfants du centre de loisirs pour illustrer la page de couverture de ce bulletin n°11. Nous les remercions sincèrement pour leur investissement sur ce numéro.

Leur animatrice Rose-Marie TABARD leur a demandé d'imaginer une création en relief sur le thème de Souleuvre en Bocage demain.

Ils ont assorti leur création de leur vision future de leur commune.

" Nous, les jeunes de la commune, nous imaginons sur notre commune un mur d'escalade d'au moins 10 m de haut.

On imagine aussi un espace culturel avec, à l'intérieur, une scène pour faire du théâtre, écouter des concerts ou regarder des films comme au cinéma.

On imagine aussi des jardins et de grands espaces de jeux extérieurs dans toutes les écoles.

On aimerait aussi qu'il y ait des petits jardins potagers sur toutes les anciennes communes et qu'ils soient ouverts à tous les habitants.

Nous imaginons aussi un musée d'histoire et d'art puis un musée autour de la découverte du monde.

Les plus de la commune :

- *Un détecteur de déchet enterré empruntable à la mairie pour dépolluer la nature.*
- *Des poubelles intelligentes mises à disposition sur toute la commune (chaque poubelle détecte les déchets mis dans la mauvaise poubelle et alerte le passant)*
- *Une poubelle du futur qui recycle directement et transforme les déchets en objets réutilisables."*

LES MERCREDIS À RECREA

Depuis la rentrée de septembre 2021, les enfants sont accueillis à RECREA (pôle enfance jeunesse à Bény-Bocage) chaque mercredi toute la journée. Toutefois, les enfants peuvent venir au centre de loisirs et participer aux activités à la journée complète, à la demi-journée avec ou sans repas. Les collégiens ont aussi la possibilité de venir sur le local après le collège.

Une tournée de bus est organisée à partir de quatre lieux d'accueils sur tout le territoire de Souleuvre en Bocage en matinée et en fin de journée.

Les enfants sont accueillis dans des espaces dédiés à chaque tranche d'âge : Les moins de 6 ans, les + de 6 ans et les jeunes.

L'accueil du mercredi est conçu comme un temps de rupture dans la semaine d'école. La journée des enfants s'organise autour de la réalisation de projets, d'activités diverses et variées, de temps de jeux libres et informels mais aussi de temps d'échange, de dialogue qui participent à la construction de la vie en groupe.

A travers son accueil, le centre de loisirs souhaite mettre en place des activités ludiques collectives mais aussi éducatives qui favorisent la rencontre et l'échange.

Tout au long de l'année les enfants participeront activement à la menée de projets autour de grandes thématiques. Par exemple en début d'année, les enfants se sont investis dans des projets autour de la thématique suivante « A quoi ressemblera le monde de demain ? ». Les thématiques permettent de découvrir de nouvelles choses mais aussi d'imaginer, rêver, fabriquer, inventer et enfin jouer ensemble.

LES CONSEILS PARTICIPATIFS RECREA 2021-2022

POURQUOI FAIRE UN CONSEIL ?

Pour permettre aux enfants et jeunes inscrits au centre de loisirs RECREA de participer activement à leur temps de loisirs tout en leur donnant l'occasion de s'exprimer, de formuler une opinion, de dialoguer ensemble. C'est aussi le moyen de comprendre comment fonctionne la participation active pour ainsi devenir un citoyen de demain concerné !

MAIS COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Les enfants se réunissent une fois par période (environ toutes les 6 semaines) dans la cantine. Pendant 45 min, ils vont aborder des sujets propres au centre de loisirs et décider ensemble des actions à venir et à mener au centre de loisirs. Mais avant de prendre des décisions, ils réfléchissent et se concertent autour du sujet choisi.

Pour cela chacun peut prendre la parole et donner son avis. Ce sont les maires qui donnent la parole et qui arbitrent les votes à main levée. Il y a un maire qui représente chaque tranche d'âge (à partir de 6 ans). Il a été élu à bulletin secret par tous les enfants.

Le choix de l'ordre du jour est décidé à chaque fin de conseil pour le suivant.

Toutes les décisions prises sont notées dans un cahier pour ne rien oublier ! A chaque conseil, un enfant prend le rôle de secrétaire.

DÉJÀ DEUX CONSEILS DEPUIS SEPTEMBRE :

Depuis le début de l'année scolaire, les enfants se sont déjà réunis deux fois.

Lors de la première rencontre, il leur a été présenté le but du conseil. Les enfants ont eu aussi l'occasion d'échanger sur le fonctionnement de leur commune et sur le rôle du maire. A la fin du conseil, deux maires ont été élus : Louis et Margot. Les maires changeront plusieurs fois dans l'année pour permettre à ceux qui le souhaitent de vivre l'expérience.

Lors de la seconde rencontre, les enfants ont échangé sur le repas à la cantine. Après avoir réfléchi sur ce qui constitue un repas équilibré, ils ont voté les menus pour les semaines à venir. Trois actions ont aussi été décidées afin d'éviter le gâchis à la cantine :

- Une grande affiche avec la charte du midi à réaliser et afficher sur la cantine
- Une action zéro gâchis en pesant chaque mercredi les restes des assiettes.
- Les plats seront directement mis sur la table afin que les enfants puissent se servir eux même et ainsi maitriser leur consommation (tout en veillant à toujours tous goûter !)

TRAVAUX

PARKING DE LA SALLE DES FETES DE ST-MARTIN-DON

Afin de proposer de meilleures conditions d'accueil au niveau de la salle des fêtes de Saint Martin Don, la décision a été prise d'agrandir le parking ce qui a nécessité de revoir l'assainissement.

Le coût des travaux, dont la réalisation a été confiée aux entreprises Pigeon TP et Bisson, s'élève à près de 60 000 € HT, subventionné à hauteur de 3 706 € par le Conseil Départemental au titre de l'APCR pour les travaux d'assainissement.

DEFIBRILLATEURS

Acquisition de 10 défibrillateurs en 2021 pour un montant de 14 142,90 € HT auprès de l'UGAP pour équiper les sites sportifs de la commune ainsi que la maison médicale de la Graverie, la salle des fêtes de Carville et l'école des sources.

Afin de répondre à nos obligations réglementaires, une opération de 10 appareils reste à réaliser.

SECURISATION DES ECOLES

Afin d'assurer la sécurisation de nos sites scolaires dans le cadre des plans particuliers de mise en sécurité, plusieurs programmes de travaux ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : reprise des clôtures sur l'école Arc en ciel (Bény-Bocage) et l'école Le Petit Prince (Saint Martin des Besaces), pose de vitrophanie et installation d'un système permettant le contrôle des accès sur l'école Arc en ciel et installation d'alarmes PPMS sur les écoles Arc en ciel, Le Petit Prince, des Sources (Campeaux) et La Fontaine au Bey (La Graverie).

L'ensemble de ces travaux représente un investissement de plus de 71 000 € HT subventionné à hauteur de 40% par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

LOCAL STOCKAGE ETOUVY

Pour répondre aux besoins de stockage de matériels sur le secteur d'Etouvy, un local de stockage a été construit sur le champ de foire.

Les travaux, réalisés par les entreprises Corbin, Lechartier et Toullier, se sont élevés à près de 34 000 € HT. Ce projet a bénéficié d'un soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 8 757 € au titre de l'APCR.

Les travaux d'extension du groupe scolaire du Courbençon, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ALEX-LETENNEUR Camélia, ont débuté aux premiers jours de l'été 2021 et devraient s'échelonner tout au long de l'année scolaire en cours.

Les entreprises Mazzeri, Eiffage, Bessin Etanchéité, Chanu HD, Fourmy Ravalement, Leroux, Lecardonnel, Volutique, CMC, LS Sols, Lafosse Génie Climatique et Electricité vont ainsi se succéder pour construire les deux classes supplémentaires et les dortoirs nécessaires au bon fonctionnement de cette école.

Le coût total des travaux s'élèvera à un peu plus de 660 000 € HT, subventionné par l'Etat au travers de la DSIL et la DETR.

ÉCOLE DU COURBENÇON

AMÉNAGEMENT DU BOURG DE LA FERRIÈRE-HARANG

Depuis le début de l'automne, la traversée du bourg de La Ferrière-Harang a débuté sa mue sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ACEMO : effacement de réseaux, modernisation de l'éclairage public et de la place de la salle des fêtes et réhabilitation du réseau d'eaux pluviales vont permettre au bourg de retrouver une nouvelle jeunesse.

Subventionné par l'Etat (DETR) et le Département dans le cadre du Contrat de Territoire et des amendes de police, le reste à charge pour la commune sera de l'ordre de 150 000 € pour lequel la commune a souscrit un emprunt.

ESPACE RESTAURATION DE LA GRAVERIE

Dans notre dernière édition, nous vous présentions le projet de construction du nouvel espace de restauration de la Fontaine au Bey. Le permis de construire nous a été accordé dans le courant de l'été nous permettant désormais de travailler à l'appel d'offres pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux. Cet appel d'offres devrait être lancé au cours du 1er trimestre 2022.

Evoqués également dans notre dernière édition, les travaux visant à la réhabilitation énergétique de la gendarmerie de Saint-Martin des Besaces doivent débuter en début d'année 2022.

Durant 5 mois, les entreprises NEPSEN, Marie Toit, EDB, MPO Fenêtres, Lebreton et SELCA vont réaliser ce chantier subventionné à hauteur de 40% par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. La commune a également souscrit un emprunt pour financer le reste à charge de ce projet.

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA GENDARMERIE DE SAINT-MARTIN DES BESACES

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE BURES LES MONTS

Faisant le constat que les conditions d'accueil de la mairie déléguée de Bures-les-Monts n'étaient pas satisfaisantes, la commune a décidé de réaliser quelques travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'isolation.

Dans le même temps, la salle des fêtes existante a été équipée d'un espace cuisine ce qui rend cette salle plus fonctionnelle à la location. L'ensemble de ces travaux, dont une partie a été réalisée en régie par nos agents, représente un investissement d'un peu plus de 13 000 € HT pour la commune.

En conséquence, les tarifs de location de cette salle ont été légèrement revus.

À la suite de la visite annuelle de la société en charge du contrôle de sécurité de nos équipements sportifs et de jeux, les jeux extérieurs présents au niveau de la salle des fêtes de Saint-Ouen des Besaces ont été considérés comme vétustes et sources de dangers. En conséquence, la commune a décidé d'investir dans une nouvelle structure de jeux extérieurs pour un montant de 12 285 € HT.

AIRE DE JEUX DE ST OUEN DES BESACES

EFFACEMENT DES RÉSEAUX DE LA RUE DU STADE

Les travaux ont débuté fin novembre pour se terminer à la fin de 1er trimestre 2022. Ils sont réalisés par la STURNO pour le compte du SDEC.

Le coût estimatif est évalué à 239 204.15 € TTC avec une participation à charge de la commune à hauteur de 99 668.40 €.

EGLISE DE ST DENIS MAISONCELLES

En partenariat avec l'association de sauvegarde du patrimoine de Saint-Denis Maisoncelles, des travaux de mises aux normes électriques et de rafraichissement des grilles du cimetière ont été réalisés pour un montant total de 13 640 € HT.

L'association a pris à sa charge l'intégralité des travaux de mises aux normes électriques.

SIGNALÉTIQUE

Située entre le Bény-Bocage et Pont-Farcy, la "route des Gorges de la Vire", longue de 30 kilomètres, permet de découvrir le Bocage virois et ses magnifiques paysages : plateaux de granit, vallées encaissées creusées dans le schiste, collines boisées, etc.

Bien que toujours présent sur les guides et dépliants touristiques, cet itinéraire touristique n'était plus correctement balisé. Le Département et la commune ont signé une convention dans le cadre de la mise en place de nouveaux panneaux. Cette dernière a apporté sa contribution financière à hauteur de 50% du coût de l'opération qui était évalué à 4 855 € HT.

FOCUS
LES ILLUMINATIONS DE NOËL

De nouveau, cette année, la commune a investi dans de nouvelles illuminations de Noël (cordon lymineux, sujets..) afin d'embellir vos bourgs pour ces fêtes 2021. Le montant accordé s'élève à 16 157.23 €HT

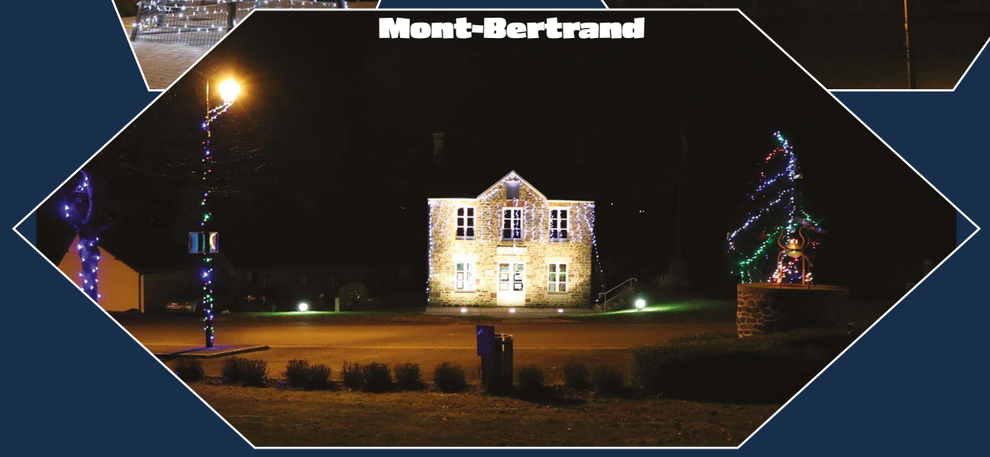

EN COMMISSIONS DE TRAVAIL ...

Foire d'Étouvy

La foire d'Etouvy 2021 aura été l'**année d'apprentissage** pour les membres de la commission, guidés dans leurs missions par 5 membres du conseil précédent, Mme Sylvie LEBASSARD et moi-même.

Pour la foire 2022, le travail de la commission sera d'étudier les sujets principaux et de les mettre en adéquation avec les besoins et la vie du moment tels que :

- Les parkings et les vacataires, (un responsable)
- Faire connaitre notre foire au-delà de nos frontières au travers de la publicité, affiche, journaux, radios.
- Associer la foire à un évènement marquant.
- Travailler sur la recherche de nouveaux exposants, l'organisation de leur placement
- Revoir leur disposition par rapport aux parkings qui seront disponibles, et en tenant compte des aléas climatiques.

Jean-Marc LAFOSSE, vice-président

ZOOM sur la Foire d'Etouvy 2021

"Ça fait 40 ans que je viens à la foire, c'est la 1ère fois que je vois ça". Cette petite phrase a souvent été entendue en ce week-end de foire tant la météo a été extrêmement capricieuse.

Mais cela n'a pas freiné la venue de beaucoup de curieux sur le samedi matin à partir de 10h et le dimanche après-midi lorsque le soleil a largement fait son apparition.

Après une année sans foire, la relance a été sportive.

Les organisateurs les plus aguerris ont pû être épaulés par de nouveaux bénévoles.

Sous le chapiteau de Souleuvre en Bocage, la place était donnée aux associations sportives et culturelles de la commune. Étaient ainsi présents les 3 ballons qui ont fait une démonstration de baby-basket, les ateliers Charlotte Noyelle, la Graviata qui a poussé la chansonnette, La Graverie Cyclos qui a proposé une animation avec un vélo connecté. Les comités de jumelage de la Souleuvre, du Bény Bocage et de la Graverie ont présenté leur commune jumelée, les ateliers musicaux de la Souleuvre sont venus en fanfare, la Gym détente de Bény a proposé une démonstration de gym. Comme chaque année depuis maintenant 4 ans, l'office de Tourisme de Vire a partagé l'espace avec le stand de la commune où était vendu l'ouvrage de Christian Malon intitulé "Souleuvre en Bocage" *(en vente à la mairie de Souleuvre en Bocage au Bény Bocage).*

Au jeu de la citrouille proposé sur le stand de la commune, les visiteurs devaient estimer le poids d'une citrouille. Le plus proche pouvait remporter l'unique lot en jeu. La gagnante, après tirage au sort effectué par le petit Mathéo (4 personnes avaient donné le même poids), est MARIE Mégane, habitante de la Manche, qui a remporté l'imprimante offerte par DALTONER. Le poids de la citrouille était de 5,251 kg.

10 kg séparaient la plus petite estimation de la plus grande !!!

Communication

La commission a encore beaucoup œuvré en cette année 2021 afin que nos habitants soient informés des travaux des élus de Souleuvre en Bocage, notamment par la parution du journal communal 2 fois dans l'année, avec en début d'année la part consacrée aux communes déléguées.

Vous pouvez prendre connaissance des textes de toutes ces communes par le biais de notre site internet que Mme RENARD Stéphanie, notre agent responsable du service communication met à jour régulièrement : ***www.souleuvreenbocage.fr***

Je tenais à remercier les membres de cette commission qui fourmillent d'idées pour l'année 2022 et dont nous vous ferons part. N'oubliez pas pour ceux qui le désirent de vous inscrire sur l'**ALERTE CITOYEN** via le site internet de la commune, afin de recevoir régulièrement des informations utiles, comme le changement de date de ramassage des ordures ménagères, des bus qui ne circulent pas pour raison climatique etc.....

Pour terminer un grand merci à Stéphanie RENARD pour son travail et je vous souhaite une bonne et heureuse année 2022, pleine d'espoir je l'espère.

Régis DELIQUAIRE, vice-président

Environnement

Lors de ses réunions en 2021, la commission a abordé plusieurs sujets.

La recomposition bocagère : chaque année, une opération de plantations est menée sur le territoire de Souleuvre en Bocage.

Le travail de la commission consiste à :

- Réceptionner les demandes
- Sélectionner les dossiers selon des critères bien définis
- Suivre la réalisation des travaux et l'entretien des haies mises en place

Les ordures ménagères : réflexion, accompagnement des usagers sur l'extension du tri, améliorer la collecte

Tri dans les cimetières : Une étude a été demandée au Séroc. Le bilan rendu nous préconise la mise en place de bacs bien identifiés pour améliorer le tri.

La commission a également pris connaissance du plan pluriannuel (5 ans) de restauration des cours d'eau

Ces travaux importants portés par l'IVN et subventionnés par l'agence de l'eau concernent la Vire, la Souleuvre et ses affluents.

Afin de rétablir la continuité écologique, différents types de travaux et aménagements seront effectués :
Retrait des embâcles perturbateurs, recépage des cépées, abattage des peupliers présents sur les berges, pose de clôtures et mise en place de systèmes d'abreuvement alternatif pour empêcher la divagation du bétail dans les cours d'eau, création de passerelles permettant de traverser les cours d'eau.

Pour 2022, la commission va travailler et s'approprier quelques dossiers :

- Le programme de reboisement (gestion et plantations) conduit par l'ONF sur la commune déléguée de Bures les Monts
- L'opération annuelle de recomposition bocagère
- Le projet de création d'une boucle de randonnée familiale près du viaduc de la Souleuvre

André LEBIS, vice-président

Bâtiment

La commission a continué à découvrir la richesse du patrimoine de Souleuvre en Bocage en se rendant dans plusieurs communes déléguées.

Pour rappel le patrimoine, ce sont environ 220 bâtiments représentant plus de 41000 m².

L'entretien ou la modification de ces ouvrages pèse lourd sur les finances, sachant que certains n'apportent pas ou plus d'intérêts à la collectivité.

Notre réflexion est de, soit continuer à maintenir ce patrimoine en état, ou après réflexion d'en vendre certains, permettant de restaurer d'autres bâtiments qui apporteront un plus dans la vie de nos communes rurales.

Nous avons sur le territoire 24 églises et chapelles, nous sommes soucieux de conserver ce patrimoine religieux et tous les ans nous engageons les travaux nécessaires pour le maintenir en état permettant à tous de s'y recueillir.

Un état des lieux de l'ensemble des cloches et équipements mécaniques a été réalisé et nous avons commencé à engager les travaux de sécurisation.

La mise aux normes électriques est engagée dans au minimum 3 églises tous les ans. Dans les plus fréquentées, nous assurons un chauffage en bon état pour les offices. Pour les autres, nous nous sommes équipés de canons air chaud électriques. Cet équipement peut être déplacé à la demande.

La commission étudie et émet un avis sur les travaux, après discussions en conférence des maires. Les décisions sont validées par le conseil municipal.

Francis HERMON, vice-président

Vie associative et culturelle

Depuis la mise en place de la commission, avec l'arrivée de la covid, il faut reconnaître que le milieu associatif est particulièrement touché, provoquant l'arrêt de toutes leurs activités en 2020.

En ce qui concerne l'année 2021, la reprise fut conditionnée aux gestes sanitaires, et malgré tout, avec l'exigence du pass sanitaire, à partir de l'été, les animations surtout culturelles ont connu une belle participation.

La commission s'est régulièrement réunie et a travaillé sur le programme culturel avec les acteurs concernés, la décision fut prise d'annuler la fête de la musique. Cette situation sanitaire est aussi à l'origine de la modification du réglement de la convention avec le Préau de Vire. Nous avons travaillé sur une plaquette qui présente la saison culturelle 2021/2022 , elle est à votre disposition dans les mairies.

Thierry Béchet et son groupe ont rencontré les associations sportives pour entendre leurs demandes.

Mais ce sont surtout les comités de jumelage qui n'ont pas fait de manifestations, ni rencontré leurs homologues de leurs villes jumelées qui sont les plus impactés. Nous les rencontrons fin janvier, en espérant voir leurs activités repartir en 2022, surtout qu'il y aura les 25 ans du jumelage avec les polonais de Krzywin.

Pour découvrir les animations de nos associations vous avez le site de Souleuvre en Bocage, nous pouvons remercier Stéphanie et Rose-Marie pour relayer ces infos.

La commission pour cette année sera dans son rôle de soutien et d'accompagnement de toutes les associations, mais, surtout nous voulons que la vie culturelle soit présente sur notre territoire rural et que vous soyez les acteurs de leurs activités et de leurs manifestations.

Didier DUCHEMIN, vice-président

Politique éducative

La rentrée de septembre 2021 a été marquée par le changement d'organisation des rythmes scolaires conformément à ce qui avait été écrit dans le Projet Educatif Local (PEL) voté par le conseil municipal.

Cette nouvelle organisation n'a pas été simple à mettre en application : il a fallu revoir tous les plannings des agents, les horaires de ramassage scolaire et surtout réfléchir à l'accueil des enfants sur RECREA les mercredis.

La commission a voulu profiter de ces évolutions pour proposer un accueil adapté aux besoins des enfants et des familles. Il est donc proposé à la journée ou à la demi-journée , avec ou sans repas.

Cette formule permet aux enfants qui ont des activités sportives et/ou culturelles à l'extérieur ou qui ont la possibilité de rester à la maison en famille d'en profiter.

Nous ignorons si c'est cet aménagement des temps d'accueil ou simplement la suppression de l'école le mercredi, mais nous devons aujourd'hui faire face à une forte augmentation des inscriptions et nous atteignons les limites de nos capacités d'accueil. Il nous faut donc urgemment réfléchir à une extension de nos locaux, maintenir nos efforts de formation de nos agents et recruter du personnel qualifié pour rester en conformité avec les exigences des services de l'état.

La commission s'est également fixée comme priorité pour cette année scolaire de réfléchir à l'alimentation de nos cantines. Sur 3 de nos 5 sites scolaires, les agents gèrent en toute autonomie, la confection des repas, de l'élaboration des menus jusqu'à la gestion des commandes. Les élus ont donc décidé de les rencontrer et de mieux les soutenir.

Au 1er janvier 2022, conformément à la loi EGALIM, les produits servis dans les assiettes doivent être pour 20% d'origine biologiques et pour 50% sous signe de qualité. Un repas végétarien hebdomadaire doit également être proposé.

Ces chantiers s'annoncent lourds à porter mais riches d'échanges d'expériences et de rencontres et toujours dans un objectif d'améliorer le bien être des enfants et des agents de la commune.

Sandrine LEPETIT et Michel VINCENT

FOCUS SUR ... LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Fruit de près d'une année de travail de la commission « Politique éducative », le projet éducatif global de la commune a été validé par délibération du Conseil Municipal le 3 juin dernier.

S'appuyant sur un diagnostic du territoire dressant ses atouts et ses faiblesses, ce document définit avant tout un cadre pour la politique éducative souhaitée par les élus sur la période 2021-2024 et fixe les grandes orientations et actions à pérenniser ou développer en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Ce projet s'articule autour de trois enjeux principaux :

- **La responsabilité de la commune en matière d'accueil du public :** Sur les temps scolaires, la commune accueille chaque jour près de 900 enfants maternels et primaires dont une grande partie fréquente les accueils périscolaires du matin et du soir (garderie) ou prennent leur repas dans l'un de nos cinq sites de restauration scolaire. De la même façon, entre les accueils de loisirs mis en place les mercredis ou pendant les vacances scolaires, la commune accueille en moyenne chaque année environ 300 enfants. La responsabilité de la commune est donc importante en tant qu'organisatrice de ces différents accueils. Elle se doit par conséquent de veiller à ce que les conditions d'accueils des enfants et des jeunes soient adaptées à leurs besoins, à ce que les animateurs et personnels présents soient formés à l'accueil des enfants et partagent les mêmes valeurs éducatives mais également à ce que ces temps puissent rester accessibles au plus grand nombre au travers notamment d'une politique tarifaire adaptée.
- **L'épanouissement de l'enfant et du jeune :** Ne l'oublions pas, tous les projets construits et les actions mises en place ont pour unique objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune en lui proposant de pouvoir expérimenter, débattre, participer dans le respect du vivre-ensemble pour pouvoir petit-à-petit se construire et devenir un citoyen acteur.
- **L'éveil à la citoyenneté et à l'éco-citoyenneté :** Le territoire jouit d'un environnement relativement préservé qu'il convient à bien des égards de protéger et de valoriser. La commune souhaite donc pouvoir développer au sein de ses accueils des actions de sensibilisation dans ces domaines en partenariat avec les associations et organismes locaux, permettre aux enfants et aux jeunes de s'investir dans des projets œuvrant en ce sens. En parallèle, elle entend aussi œuvrer sur le plan alimentaire en agissant sur le contenu de l'assiette servie aux enfants et en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Ce cadre désormais fixé, il appartient maintenant aux agents de réfléchir, dans les mois et les années à venir, à la mise en œuvre concrète de ce projet en lien avec les membres de la commission « Politique éducative ».

Formation des agents

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le 20 octobre 2021, 34 agents ont suivi une formation de Manipulation des Extincteurs répondant ainsi à la demande du code du travail (articles R 4227-28 et R4227-39) qui prévoit que chaque salarié doit savoir se servir des moyens de premiers secours de lutte contre incendie. L'objectif était de sensibiliser le personnel, lui permettre de contrôler ses réflexes, ses émotions et mettre en oeuvre les premiers moyens de secours.

Une 1ère partie de séance en salle a permis aux agents de mieux cerner le triangle du feu, les classes de feu, les moyens de lutte et les consignes de sécurité.

Cette formation a été dispensée par Mr GERVAIS Christophe, Protection Sécurité, personne qui effectue les contrôles des équipements incendie de la commune.

PREMIERS SECOURS PSC1

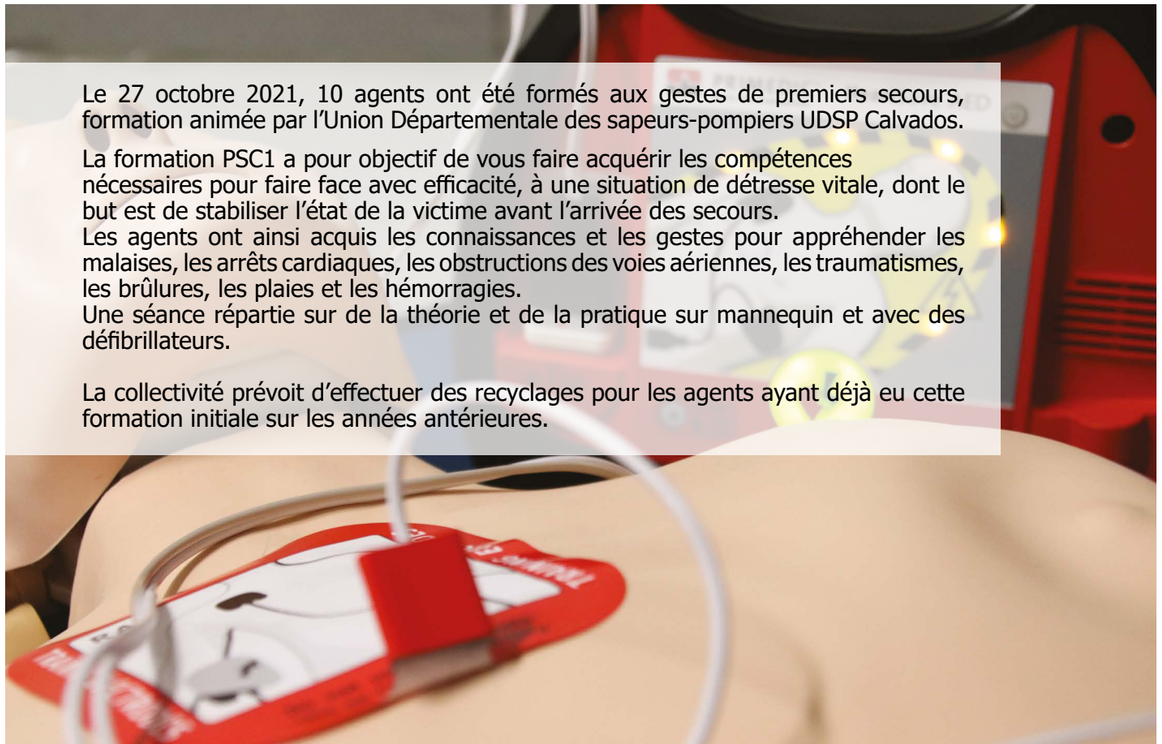

Le 27 octobre 2021, 10 agents ont été formés aux gestes de premiers secours, formation animée par l'Union Départementale des sapeurs-pompiers UDSP Calvados.

La formation PSC1 a pour objectif de vous faire acquérir les compétences nécessaires pour faire face avec efficacité, à une situation de détresse vitale, dont le but est de stabiliser l'état de la victime avant l'arrivée des secours.
Les agents ont ainsi acquis les connaissances et les gestes pour appréhender les malaises, les arrêts cardiaques, les obstructions des voies aériennes, les traumatismes, les brûlures, les plaies et les hémorragies.
Une séance répartie sur de la théorie et de la pratique sur mannequin et avec des défibrillateurs.

La collectivité prévoit d'effectuer des recyclages pour les agents ayant déjà eu cette formation initiale sur les années antérieures.

C'EST BIEN DE LE SAVOIR ...

TU AS EU 16 ANS, AS-TU PENSÉ À TE FAIRE RECENSER ???

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française

- avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.
Présentez-vous à votre mairie déléguée muni de votre pièce d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille de vos parents.

ENTRETIEN DES CIMETIÈRES

Avec la disparition progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires, l'entretien de nos espaces publics assuré par nos agents s'en trouve fortement impacté. Nos cimetières sont actuellement les derniers lieux où le traitement est encore autorisé dans les allées. Cette tolérance va prendre fin au 1er juillet 2022.
Face à cette situation, nos agents font leur maximum pour maintenir dans un bon état de propreté ces espaces. Malgré tout, lorsque la végétation se réveille au printemps, il leur est difficile voire impossible d'être partout en même temps.
Merci pour votre indulgence.

COLLECTE DÉCALÉE

PETIT RAPPEL !

Chaque semaine comportant un jour férié décale la collecte des ordures d'un jour à compter du jour férié.

VOUS AVEZ PERDU OU TROUVÉ UN OBJET ?

Inutile de vous rendre à la gendaremerie !
Venez déposer cet objet trouvé à la mairie de Souleuvre en Bocage ou contactez-nous au 02.31.69.58.58 pour savoir si votre objet perdu nous a été remis.

TONTE DE PELOUSE

Les talus ne sont pas destinés à recevoir les tontes de vos pelouses. Merci de les déposer à la déchetterie du Tourneur.

VOUS AVEZ DES HAIES SUR VOTRE PROPRIÉTÉ, A VOS CISAILLES !

En cas de haie mitoyenne, l'obligation de taille incombe aux deux voisins. L'article 667 du Code civil dispose en effet que « la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs ». Les propriétaires doivent s'entendre sur la hauteur souhaitée. Aucune règle n'est fixée en la matière.
Lorsque les plantations ne sont pas mitoyennes, l'obligation de tailler incombe au propriétaire des végétaux, et par conséquent au propriétaire ou au locataire du terrain sur lequel ils sont plantés.
Lorsque les haies se trouvent en limite de parcelle agricole, la taille est cette fois-ci interdite entre le 1er avril et le 31 juillet. L'objectif est de préserver la faune locale en protégeant les oiseaux durant la période de reproduction et de nidification.

NOS AMIS LES ANIMAUX :

DIVAGATION :

Dans les zones rurales, les élus et la population sont souvent confrontés à des nuisances provoquées par la divagation d'animaux domestiques ou d'élevage.
Souleuvre en Bocage n'échappe malheureusement pas à cet état de fait.

Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.
Les dispositions du code rural et de la pêche maritime permettent d'affiner les critères de la divagation selon qu'il s'agisse de chiens, chats ou autres animaux domestiques.
Est considéré comme en état de divagation tout **CHIEN** qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.
Est considéré comme en état de

divagation tout **CHAT** non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. L'article 1243 du nouveau code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.
La jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique.

Il est trop fréquemment constaté la divagation d'animaux sur le territoire : chiens, chats, chevaux, moutons. Les conséquences peuvent parfois être dramatiques tant pour l'animal que pour l'usager en cas d'accident.
Même si le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune, nous vous remercions de bien vouloir prêter une attention particulière au respect du savoir vivre ensemble, de vérifier régulièrement vos clôtures et/ou de mettre en place des dispositifs pouvant endiguer l'errance de vos animaux.

CORNIAUD, CROISÉ OU PURE RACE, VOTRE CHIEN N'A PAS TOUS LES DROITS :

A VOS SACS, PRÊT, RAMASSEZ !
Les rues et les trottoirs ne sont pas les toilettes de votre animal, par mesure d'hygiène publique.
Tout propriétaire ou possesseur d'un chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

MORSURES :

LES FACTEURS ET LES LIVREURS SONT SOUVENT LES VICTIMES DES MORSURES DE CHIENS.

Des gestes simples permettent d'éviter ces ennuis.

1. Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles et bien hors de portée de votre chien.
2. Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.
3. Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.
4. Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur ou le livreur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.

L'ÉDUCATION D'UN PEUPLE SE JUGE AVANT TOUT DANS LA RUE *(Edmondo De Amicis)*

L'incivilité traduit la transgression de règles sociales, qui ne blessent pas physiquement les individus, mais dont le non-respect change négativement le rapport entre les individus et diminue la confiance dans le vivre ensemble.

LES DÉCHETS : les espaces publics ne sont pas une décharge. Il y a des poubelles pour recueillir les détritus. Si vous n'êtes pas en mesure de jeter votre déchet à la poubelle, conserver le dans votre sac (il existe des boites à mégots pour les cigarettes) ou dans votre poche. Vous aurez tout le loisir de vous en démunir une fois chez vous. Soyons éco-responsables !
De même, les dépots sauvages sont inadmissibles et irresponsables. Merci de déposer vos matériaux en déchèterie qui en gèrera son recyclage ou sa destruction.

Pour mieux vivre ensemble, recensons-nous !

A quoi ça sert ?

Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, etc.

Ces outils statistiques permettent d'orienter les choix politiques des élus pour le développment du territoire. Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de la commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

La collectivité ne conserve aucune donnée de recensement.

L'INSEE est seule détentrice des informations que vous transmettez.

Comment se recenser ?

19 agents recenseurs ont été recrutés par votre mairie pour couvrir l'ensemble du territoire de la commune Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Quand le faire ?

La période de recensement a lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Vous êtes un nouvel habitant de Souleuvre en Bocage, pour voter en 2022, n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, comme en 2022, il faut faire cette démarche au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

L'élection du président de la république se déroulera :

- Le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ; vous devez donc vous inscrire sur la liste électorale avant le **4 mars 2022**
- Le second tour a lieu le dimanche 24 avril 2022

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 : vous devez vous inscrire sur la liste électorale avant le **6 mai 2022.**

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales.

Présentez-vous à votre mairie déléguée muni des justificatifs d'identité et de domicile.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter, faites une procuration en ligne sur le site :

www.maprocuration.gouv.fr :

1 - Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité.
2. Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité.
3. Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration

Il fait bon vieillir à Souleuvre en Bocage
3 nouveaux centenaires

Après Mmes Le Canu et Auger, c'est au tour de Mmes Butt et Letellier et M. Porquet de souffler leurs 100 bougies. Ce qui porte à 5 le nombre de centenaires cette année.

Le 27 Octobre 2021, M. Julien PORQUET

M. Michel VINCENT Maire Délégué de la Graverie, Mme Annick ALLAIN Adjointe à Souleuvre en bocage et vice-présidente du CCAS et M. Guy ROMAIN président du club 3ème Printemps La Graverie-Etouvy ont rendu visite à M. Julien PORQUET pour fêter ses 100 ans en présence de son épouse et de sa famille à l'EHPAD La Roseraie à Saint-Sever.

Il est né le 27 Octobre 1921 au Mesnil-Benoist.

La vie n'a pas épargné Julien : il a tragiquement perdu ses parents sous les bombardements des alliés. Il se destinait à faire une carrière d'instituteur mais, suite aux décès de ses parents, il a alors décidé d'assurer leur suite en reprenant l'exploitation agricole familiale. Il devient alors l'ainé de la fratrie et responsable de ses frères et sœurs (9 enfants à la base).

Il s'est marié en 1948 avec Denise.
De leur union, est née une fille unique Agnès née en 1951 décédée en 2001 à Nouméa.
Deux petits-enfants et trois arrière-petits-enfants entourent Julien et Denise.

Julien compte 68 années en tant qu'élu dont 50 ans comme maire au Mesnil-Benoist. Il a rangé son écharpe en 2001 et a mis fin à sa mission d'élu en 2014. Il a reçu la Médaille d'Honneur d'or Communale, Départementale et Régionale en 1994. Il a également présidé la section cantonale de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) durant plusieurs années.

Denise et Julien se sont installés sur notre commune en 1999.

Nous leurs souhaitons de continuer cette belle aventure ensemble le plus longtemps possible.

Le 23 novembre, Mme. Constance Letellier

(assise, en rose)

Constance Letellier, qui préfère être appelé Marie est née à Lassy. Elle s'est installée en tant qu'agricultrice à Arclais. Elle a eu quatre filles, qui lui ont donné neuf petits-enfants puis 14 arrière-petits-enfants et enfin un arrière-arrière-petit-fils.

Le 16 juillet 2021, Mme Yvonne BUTT

Yvonne BUTT est née le 16 juillet 1921 à Burcy à la ferme des Grippes.
Elle a passé son adolescence dans une ferme du Bény-Bocage où s'était installée sa famille.
Elle a travaillé avec sa mère en tant qu'agricultrice jusqu'à ses 22 ans.
Elle s'est mariée à un militaire anglais rencontré à l'époque de la mise en place du cimetière britannique de St Charles de Percy se situant à proximité de la ferme.
De cette union est né David, puis la famille a rejoint l'Angleterre pour une période de 7 ans. C'est au début de cette période que le couple a accueilli son deuxième enfant prénommé Georges.

De retour en France, la petite famille s'est installée à Bény-Bocage où les enfants furent scolarisés.
Puis, devenue veuve en 1985, Yvonne s'est installée en 1987 dans la commune de Beaulieu où elle réside toujours actuellement.
Ses 2 enfants lui ont donné 6 petits enfants, 11 arrière-petits-enfants et 2 arrière-arrière-petits- enfants.
En présence des enfants et de quelques amis d'Yvonne, Mr DECLOMESNIL Alain, Maire de Souleuvre en Bocage ainsi que Mr ESLIER André, maire Délégué de Beaulieu sont venus adresser leurs félicitations à la nouvelle centenaire et lui souhaiter un heureux anniversaire.

Le Relais Assistants Maternels...

Aussi pour les parents !

Le RAM est un lieu d'écoute, d'information, d'échange, d'accompagnement et d'animation au service des assistants maternels, des enfants ET DES PARENTS !

Les parents peuvent trouver au RAM :

- Une liste d'assistants maternels personnalisée selon leurs besoins et demandes
- Des informations sur leurs droits et devoirs en tant que parent employeur
- Un accompagnement sur le contrat, la mensualisation, la déclaration, la convention collective…
- Un lieu de médiation en cas de litige et conflit avec leur assistants maternels
- Des animations en matinée à partager avec leur(s) enfant(s) et des animations en soirée sur des thématiques variées

En 2021, le RAM a proposé :

☞ Des matinées d'éveil également ouvertes aux parents avec leur enfant entouré d'assistants maternels et d'autres enfants. Ces matinées permettent la découverte, l'éveil, la socialisation, le partage…

☞ Des ateliers Parents/Enfants pour profiter avec son enfant d'un temps de jeu spécifique et ainsi valoriser ce lien Parent/Enfant

☞ Des soirées diverses :

- En Mars : soirée avec le DDETS (droit du travail anciennement DIRECCTE) concernant la convention collective des assistants maternels. Cette soirée a permis de mieux cerner la réglementation notamment au niveau des calculs des congés payés
- En Mai et Juin : deux soirées "coutures" pour fabriquer des coussins sensoriels pour l'éveil des tout-petits. Ces soirées multi-niveaux ont été propices à la rencontre, l'échange et l'entraide en toute convivialité
- En Septembre : une soirée vente de livres pour renouveler sa bibliothèque et ainsi les propositions de lecture faite à nos petits
- En Octobre : une soirée théâtre débat sur le thème des émotions qui a joint l'utile à l'agréable : rire tout en s'informant sur la gestion des émotions chez l'enfant

Ces soirées ont toujours pour objectif de s'informer, échanger, faire connaissance, apprendre, dans la bienveillance et la convivialité.

Au RAM en 2021 également *(chiffre arrêté en octobre)*:

» 56 listes données
» 124 familles qui ont bénéficié des services du RAM
» 20 familles ont participé aux matinées d'éveil
» 28 ont pris rdv au bureau avec l'animatrice du RAM
» 10 sont venues aux soirées
» 9 ont pris part aux matinées Parent/Enfant

Au 1er janvier 2022,
le RAM change de nom et devient
RELAIS PETITE ENFANCE

Le RAM vous accueille les :
Mardis de 13h15 à 18h00 - Mercredis de 8h30 à 12h30 - Jeudis de 13h15 à 17h00
À la mairie déléguée du Bény Bocage - 1 place de la Mairie (au 1er étage accès par l'arrière)
rpe@souleuvreenbocage.fr - 02 31 59 77 18 ou 06 07 65 22 40

Centre Communal D'Action Sociale

UN NOUVEL ACCOMPAGNANT

En juin 2021, Chloé notre 1er service civique, nous a quittés pour continuer ses études.

Les seniors concernés par ses visites ont souhaité continuer à bénéficier de ce service.

Après avoir renouvelé notre agrément, nous avons lancé un nouvel appel à candidature.

Killian PARIS, 20 ans, s'est manifesté pour honorer ce poste. Il est originaire de Villers-Bocage, diplômé d'état comme accompagnant éducatif et social. Il a effectué des stages avec l'ADMR ainsi qu'en EHPAD.

Cet engagement en tant que service civique lui permettra de conforter son choix de travailler avec les personnes âgées.

Les visites permettent aux séniors de faire des jeux, de parler, se balader….

Killian apporte également des livres en partenariat avec la bibliothèque. Il peut aussi prêter des tablettes et des lecteurs livres audios.

Vous êtes interessés, faîtes le savoir auprès de vos mairies déléguées ou auprès du CCAS.

ATELIERS MÉMOIRE

Le CCAS propose une nouvelle session d'ateliers mémoire auparavant portés par le CLIC du Bocage.

L'atelier est encadré par Alain SIMONI avec plusieurs supports pour travailler en s'amusant.

10 séances ont été prévues depuis le lundi 6 décembre de 10h à 12h jusqu'au 21 février 2022 à la bibliothèque du Bény Bocage

Elles sont gratuites et l'inscription se fait au CCAS (02 31 68 63 18)

Les 9 séances de ***RÉFLEXOLOGIE PALMAIRE,*** relaxation ludique, sophrologie, yoga du rire ont repris gratuitement du 28 septembre jusqu'au 14 décembre.

Ses séances étaient restées en attente depuis la crise sanitaire.

Maria-Ilena GOMES a encadré cet atelier à la bibliothèque de Bény Bocage chaque mardi de 10h à 11h 15.

Pour l'année 2022, nous proposerons d'autres activités selon nos possibilités financières et selon les animateurs qui seront disponibles.

Le ***TRANSPORT SOLIDARITÉ*** fonctionne bien. Pour tous renseignements, contacter le CCAS ou M. ROMAIN coordonnateur du service au 06 08 94 54 33.

Les ***ATELIERS NUMÉRIQUES*** proposés par le CCAS ont commencé le lundi 15 novembre 2021 en 2 groupes pendant 5 séances.

Pour se perfectionner le matin de 9 h à 12h

Pour les débutants l'après-midi de 14h à17h

Ces ateliers se sont déroulés dans la salle de la cantine près de la mairie de Bény Bocage avec obligation du pass sanitaire et obligation du masque.

Le professionnel Christophe LIOTIER apporte tous les ordinateurs pour chaque participant et donne à la fin de chaque séance un support papier résumant le contenu de l'atelier.

Une participation financière de 50 euros demandée pour les 5 séances est à remettre lors de la 1ère séance au professionnel.

Les ***ATELIERS GYM SANTÉ,*** portés par l'ASEPT SIEL BLEU, ont lieu toutes les semaines au BÉNY BOCAGE et le lundi à ETOUVY.

CCAS - airie déléguée du Bény Bocage
1 place de la Mairie 14350 Souleuvre en Bocage
Permanence le MARDI de 9H à 12h
TEL 02 31 68 63 18 ou 06 07 65 21 37 - ccas@souleuvreenbcoage.fr

Evenements

Spectacles Séniors

En novembre ont eu lieu, à Ste Marie Laumont et à St Martin des Besaces, 2 spectacles à destination des séniors en remplacement du repas des ainés. Le projet porté par le CCAS est financé par la commune de Souleuvre en Bocage.

Au programme : chansons françaises, accordéon, magie, imitation ont ravi les presque 400 personnes présentes.

Pendant 3h, les spectateurs ont pu applaudir les prestations de :

- Christian Got - guitare et chansons françaises et humoristiques
- L'humoriste le petit Robert Normand sketches et histoires très drôles (spectacle de Ste Marie Laumont)
- Le magicien Momo (spectacle de St Martin des Besaces)
- La chanteuse THÉTÉ avec son répertoire de Piaf
- Jean Dauvin virtuose de l'accordéon (2 fois champion du monde , 1 fois champion d'Europe)

Votre appréciation :

Mme Geneviève MOUCHEL, spectatrice du spectacle de St-Martin-des-Besaces, nous a fait part de son retour et celui de son entourage :

"Salle quasi comble, bonne ambiance, humour charmant et de bon ton, des partenaires du spectacle et le public semblait satisfait (même si la sono était un peu forte pour certaines personnes).

Le chanteur Christian Got a une très belle voix et un répertoire varié passant de l'ancien au moderne dont une satire du covid qui a fait rire. Après l'entracte le magicien et sa partenaire ont fait participer les spectateurs pour leur amusement (colombes qui apparaissent et disparaissent, des foulards enflammés qui ne brûlent pas, ficelles qui se coupent et se rallongent et transmission de pensées entre le magicien dans la salle et sa partenaire sur scène les yeux bandés pour des papiers d'identité de quelques spectateurs ou des cartes à jouer). Ensuite, la chanteuse Théte dont la voix est magnifique, nous a fait entendre un très bon répertoire de Piaf accompagnée par l'accordéoniste Jean Dauvin. Puis celui-ci nous a fait une démonstration de nombreux instruments pouvant être joués sur son accordéon, ce qui lui donne la possibilité de faire un orchestre à lui tout seul. Surprenant de réalité dans les sons imités. Et pour terminer le chanteur Christian Got a fait avec sa guitare quelques morceaux en duo avec Jean Dauvin à l'accordéon.

Avant la sortie, Mme Annick Allain nous a présenté Killian Paris, en service civique pour l'aide aux personnes seules. Puis le public a commencé à sortir et c'est alors que Jean Dauvin a parlé des CD que l'on pouvait acheter."

Noël des élèves

« Il était encore une fois » de la compagnie CREA qui allie théâtre, contes et marionnettes a réjoui les 281 enfants des classes maternelles des écoles de Souleuvre en Bocage. Ce spectacle est offert par la commune pour la 3ème année consécutive et sur proposition de Julien PRUDENCE, responsable des affaires scolaires et organisateur de l'évènement.

- Le 14 décembre à 10h dans la salle des fêtes de St Martin des Besaces pour les maternelles de Campeaux et Bény-Bocage
- Le 16 décembre dans la salle des fêtes de St Martin des Besaces à 9h30 pour les maternelles de St Martin et à 10h45 pour les maternelles du Tourneur
- Le 17 décembre dans la salle de motricité de l'école de La Graverie à 9h45 et 11h pour les maternelles de La Graverie (2 représentations)

Pour les élèves du primaire, une enveloppe de 8 € par élève est allouée à chacune des 5 écoles du territoire qui l'utilise à sa guise en concertation avec la communauté éducative (cadeaux collectifs ou individuels, sorties, etc...).

Cérémonie du 11 novembre

Chefs d'orchestre de cette cérémonie, le maire de la commune déléguée de Saint-Martin-Don et le président de l'association des Anciens Combattants de la commune nouvelle (ACPG-CATM-TOE-VEUVE-OPEX) ont convié les maires délégués et leurs porte-drapeaux ainsi que la population à participer à cette cérémonie qui se déroulait cette année à Saint-Martin-Don. Les Ateliers Musicaux de la Souleuvre ont accompagné l'assemblée en jouant la Marseillaise.

A VOS AGENDAS : VOTRE PROGRAMME CULTUREL

12 fév. — THÉÂTRE

DEMAIN

De et par Marc Frémont

« La vieillesse en poésie cultive l'absurde et le merveilleux. Edmond s'est occupé de ses vieux parents et il n'en est pas revenu. Il a fait des découvertes et ne peut garder ça pour lui. Edmond raconte... »

Un encas soupe sera proposé lors de cette représentation.

Un événement culturel proposé par l'association Les Amis de Montamy.

A la salle des fêtes de Sainte Marie Laumont à 19h

1er au 3 avril — EXPOSITION

LE PRÊT D'ŒUVRE

Un ou une artiste est invité à venir dans les écoles afin de présenter ses œuvres et ses techniques artistiques.

Cette rencontre est célébrée à travers une exposition des œuvres de l'artiste et de celles des enfants tout au long du week end.

Evénement culturel proposé par l'association les Amis de Montamy

Salle des fêtes de Campeaux

4 juin — EXPOSITION

RENDEZ-VOUS AU JARDIN

Afin de célébrer les rendez-vous aux jardins, journée nationale, la galerie d'Art et Déco de Bény-Bocage vous propose une installation éphémère au jardin des tokonoma (forme artistique japonaise).

Evénement culturel proposé par l'association Atelier d'art Charlotte Noyelle.

Sainte Marie Laumont

26-27 mars — POÉSIE ET EXPOSITION

LE PRINTEMPS DES POÈTES

« L'éphémère » sera la thématique du printemps des poètes 2022. Il sera proposé à la galerie tout au long du week-end des lectures publiques, des parcours et des expositions.

Evénement culturel proposé par l'association Atelier d'art Charlotte Noyelle.

A la galerie d'Art et Déco de Bény-Bocage et à Sainte Marie Laumont

3 avril — MUSIQUE

DIDIER ALIX QUARTET

Chanson swing, valses gitanes des années 30, composition et reprise dans un esprit manouche.

Evénement culturel proposé par l'association les Amis de Montamy.

Salle des fêtes de Campeaux à 20h30

5 juin — BALADE ARTISTIQUE

JARDINS OUVERTS

« A l'occasion de la journée nationale des jardins ouverts, imaginez une randonnée qui traverse les jardins, des jardins habités par des œuvres d'artistes, par des chansons et des histoires. »

Evénement culturel proposé par le Tour du Bocal.

7 mai — MUSIQUE

LES DIVAGABONDES

Une vingtaine de femmes alliant des chants du monde et des créations personnelles évoquant les soucis du quotidien avec humour. Des chants qui célèbrent les joies du monde mais également la colère avec des textes qui dénoncent la colère et la solitude. Un univers qui est comme la vie en somme.

Evénement culturel proposé par la compagnie du Morceau de Sucre.

Salle des fêtes de Saint Ouen des Besaces à 20h30

21 juin — MUSIQUE

FÊTE DE LA MUSIQUE

Lieu à définir

Venez au cours d'une soirée conviviale fêter la musique et écouter des groupes amateurs de notre territoire.

Evénement culturel proposé par le CLAC.

Une Histoire - Une Commune

épisode 2

Focus

Campeaux
Les Carrières du bois

Aux alentours de 1922, les familles REGNIER et BOSCHER sont venues s'installer à Campeaux. Ensemble, elles décidèrent d'acheter la butte rocheuse qui surplombe la vallée de la Vire sur la route de Campeaux à Le Bény-Bocage Suite à une éruption qui aurait eu lieu voilà des milliers d'années…, cette butte cachait un réel filon quartzite !

Au début ces deux familles se sont installées sur le site, abritées sous de simples tentures puis elles y ont construit de petites habitations en pierres sèches (sans ciment). C'est avec beaucoup de courage et peu de moyens qu'elles commencèrent à entamer le haut de la butte pour descendre petit à petit, années après années. Cette pierre très dure ne se taillait pas, les blocs de cailloux étaient cassés à la masse et extraits à l'aide de pioches. Les graviers étaient ensuite lavés avec l'eau de la Vire et chargés dans des camions à l'aide de fourches à cailloux. Ce n'est que plus tard que le travail a évolué avec l'apparition de concasseurs et différents matériels nouveaux. Le site s'est alors bien développé et l'on pouvait apercevoir au-dessus de la route en prolongement du mur de nombreux wagonnets circuler. Le fils de Mme REGNIER, Julien qui fut maire de Campeaux de 1958 à 1979 a quant à lui fondé l'entreprise de transport. C'est par le biais de cette entreprise que beaucoup de cailloux sont sortis de cette carrière. Les pierres d'encaissement ont notamment servi à construire les nombreuses routes de notre région et les plus beaux graviers blancs étaient plutôt destinés aux squares, cimetières etc…

Les familles REGNIER et BOSCHER ont beaucoup investi à Campeaux et elles y ont construit leurs propres maisons avec la pierre de cette carrière évidemment. On les reconnaît car elles se distinguent des autres par les couleurs et les formes des cailloux utilisés.

L'activité de cette carrière a permis à une cinquantaine de personnes de travailler sur place. Un café dans le milieu du bourg qui appartenait à la famille BOSCHER, accueillait les ouvriers venus dépenser une petite partie de leur salaire après leur dure journée de travail ! !

Les Carrières du Bois, tenues par la famille BOSCHER jusqu'en 1974 et fermées depuis cette date sont maintenant privées et la flore y a repris tous ses droits.

La Ferrière-Harang
La Verrerie

Richard LE VAILLANT naît en 1320 à La Ferrière Harenc, épouse en 1358 Demoiselle N. HARENC, née en 1330 à la Ferrière Harenc. Il crée ou reprend vers 1350 une fabrique de verres près du Bois de la Ferrière Harenc.

Ce lieu, appelé plus tard la Verrerie, possède donc un bois mais également une source.

Pour fabriquer du verre, il faut :

- du bois pour chauffer les cuves qui vont recevoir la préparation
- du sable pour la silice qu'il contient et qui vient du Cotentin
- des cendres de fougère cultivée par les paysans de la Ferrière, dont on récupère les sels de potasse, liant indispensable pour former avec la silice la matière à fusion, appelée paraison
- de l'eau pour laver le sable et les cendres de fougère.

Cette verrerie fabrique principalement des bouteilles, des flacons et des fioles, peut-être des verres, des canes ou cruches. Le verre est à l'époque de couleur verte, plus ou moins foncé selon le degré de propreté du sable.

Vers 1550, la famille Le Vaillant vend la verrerie à Jacques Goyon de Matignon, baron de Thorigny et de la Ferrière Harenc, ancêtre du Prince de Monaco.

Robert de Belleville est écuyer et gentilhomme verrier, demeure à la Ferrière (a priori près de la verrerie) et exploite la verrerie de la Ferrière, propriété de Jacques Goyon de Matignon.

Il décède le 1er mars 1657 et est inhumé dans l'église Saint-Pierre de la Ferrière Harenc, dans laquelle on trouve une pierre tombale à son nom ornée du blason de la famille de Belleville.

Vers 1598 - 1616, les frères de Belleville, en plus des fabrications déjà citées, fabriquent du verre en plat, en plat de verre à vitre. La technique consiste, après avoir soufflé une bulle de verre et coupé l'extrémité de cette bulle, à faire tourner très rapidement la canne pour que la force centrifuge fasse s'étirer la pâte de verre en un disque le plus fin possible, ceci devant le four. Ce disque atteint à l'époque environ 50cm. Il reste au centre une légère boursouflure et la marque du bout de la canne, la boudine, que l'on peut observer sur des carreaux anciens. Cette façon de faire s'appelle la technique normande du verre soufflé en plateau. Ils sont les seuls en « Basse Normandie » à fabriquer du verre en plat.

En 1646, la verrerie produit du verre blanc, obtenu par lessivage de la matière à fusion selon la technique de Richard Lucas de Néhou. Elle est exploitée par Olivier de Brossard, Sieur du Rouval.

En 1661, Olivier de Brossard lègue la manufacture à son fils Nicolas.

Au XVIIIè siècle, il existe une corporation, les châssissiers, qui a pour profession de garnir les fenêtres de carreaux de papier huilé. En effet, avant l'implantation du vitrage, les fenêtres étaient fermées par des toiles cirées ou des papiers huilés. La lumière ne rentrait quasiment pas dans les maisons, toiles ou papiers étaient noircis par la cheminée et les moyens d'éclairage. Au printemps, avec l'arrivée des beaux jours, ces toiles ou papiers étaient retirés et les habitants découvraient l'état des logements et ils faisaient le grand ménage, d'où l'expression : le grand nettoyage de printemps.

Bien que, ne trouvant rien sur l'arrêt du fonctionnement de la verrerie de la Ferrière Harenc, quelques indices peuvent faire penser qu'il se situerait vers 1700.

La Graverie - l'Eglise

L'église de la Graverie date du XIIIème siècle, elle est classée aux monuments historiques.

Construite en style roman primitif, elle a subi de multiples modifications et comporte encore des traces de styles antérieurs.

D'abord, d'après une étude récente d'un spécialiste avranchinais, cette église pourrait être élevée en lieu et place d'un édifice plus ancien. En effet, nous retrouvons dans les murs, y compris dans les rangées en arêtes de poisson des pierres blanches dites pierres de Sainteny, l'une d'entre elles correspondant tout à fait, de par sa taille, à une extrémité de sarcophage ce qui amène le spécialiste cité ci-dessus à supposer la présence d'un ancien cimetière en dessous de l'actuel. Cette théorie pourrait être confirmée s'il était trouvé ce type de pierre lors du creusement de tombes.

La présence d'une petite fenêtre romane ancienne, aujourd'hui bouchée peut aussi étayer l'existence d'un édifice plus ancien.

Au fil des siècles et plus particulièrement au 17ème, plusieurs apports ont laissé des traces ; ainsi la voûte en bois porte le millésime de 1693 et le clocher, très simple en forme de bâtière à 3 étages, est daté de 1649.

Partiellement détruite lors des bombardements de la libération, l'église n'a pu accueillir le culte de 1944 à 1960. Les cérémonies se tenaient alors à l'église d'Etouvy. Au cours de cette période les statues et autres objets ont été hébergés chez plusieurs habitants de la Graverie ou au presbytère lorsque celui-ci fut reconstruit au milieu des années 50.

Le dimanche 15 mai 1960, l'église restaurée a été inaugurée par Monseigneur Jacquemin évêque de Bayeux et Lisieux lors d'une journée particulièrement marquante, restée en mémoire aujourd'hui encore des plus anciens habitants de la commune.

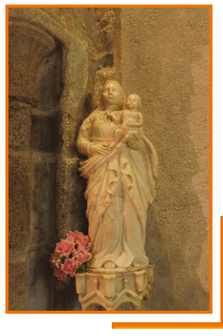

Un point important et gênant pour la paroisse et la commune a été l'impossibilité de remettre en fonctionnement la cloche (de la taille d'un bourdon) en raison du mauvais état à la fois de la partie haute du clocher et de ses supports en bois et mécanismes de mouvement, si bien que, depuis 1977, les sonneries des cloches sont diffusées à partir d'enregistrements réalisés à St Germain de Tallevende.

De nouveaux travaux de rénovation ont été réalisés lors des dernières décennies. En 1997 la restauration de la partie haute du clocher a été confiée à des entreprises agréées par les bâtiments de France car les exigences du cahier des charges sont très lourdes ; par exemple le remplacement des joints poreux doit être fait par un spécialiste et la fixation des ardoises de toit doit l'être par des clous en cuivre et non en crochets.

Pour parachever ces travaux, le coq rouillé, verdi et troué a été remplacé par un coq en cuivre rigoureusement identique à l'ancien et pesant entre 15 et 20 kgs.

Plusieurs statues ornaient déjà l'église avant sa destruction partielle, en particulier celles de St Jean-Baptiste (en bois) et de St Gerbold. Par contre, la belle statue en marbre de calabre de la chapelle de la Vierge a fait l'objet d'un don dans les années 2010.

Votre Commune au sein de l'Intercom de la Vire au Noireau

Le plan Local d'urbanisme

Le PLU est entré en vigueur sur le territoire de la commune depuis le 5 novembre 2021. Désormais, en dehors des certificats d'urbanisme d'information qui sont instruits par les mairies déléguées, toutes les demandes d'urbanisme sont traitées par le service urbanisme de l'Intercom.

Cependant, vos dossiers de permis de construire ou d'aménager, de déclaration préalable de travaux... sont à déposer soit auprès de votre mairie déléguée soit en ligne sur

https://demandesurbanisme.vireaunoireau.fr/#/

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents du PLU sur

https://www.souleuvreenbocage.fr/plu/

La mobilité

En 2021, l'intercom a pris la compétence "mobilité" en lieu et place de la Région. Ses missions consisteront donc en l'organisation des services suivants :

- **le transport public régulier de personnes,**
- **le transport public de personnes à la demande ,**
- **les usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage et autopartage) ou contribuer au développement de ces usages ;**
- **la mobilité solidaire afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.**

Dans ce cadre, les élus communautaires ont fait le choix de prendre en charge l'accueil des usagers des transports ferroviaires à la gare de Vire afin d'assurer la pérénité du service, dans la continuité de la décision prise, il y a quelques années, par la commune de Vire.

DEMANDEURS D'EMPLOI

Vie et Partage
association de retour à l'emploi

- vous accueille.
- vous conseille dans vos démarches.
- vous accompagne dans votre orientation et insertion professionnelle.
- vous propose des missions de travail.
- vous facilite le retour à l'emploi.
- préinscription possible sur notre site :

www.vie-partage.fr

PERMANENCES

Le Bény-Bocage
Accueil du public
Du lundi au jeudi : de 14 h à 17 h
Vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Par téléphone
Du lundi au vendredi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Permanence de Vire :
à la salle Léonard Gilles (face à Citroën)
les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois
de 14h à 16h.

Permanence de Saint-Sever :
au Point Info de la médiathèque
le 3ème jeudi de chaque mois
de 14h à 16h.

Vie et Partage
association de retour à l'emploi
02 31 67 71 83

PARTICULIERS

➥ ***Travaux divers :***

- Manutention
- Bricolage et rénovation
- Déménagement
- Travaux d'entretien intérieur et extérieur (bâtiments et abords)

SERVICES À LA PERSONNE

➥ ***Exemples de services :***

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Garde d'enfants de + de 3 ans
- Petit bricolage (hommes toutes mains pour mission de 2 heures maximum)
- Informatique
- Secrétariat
- Gardiennage d'animaux à domicile.

Possibilité d'utiliser le CESU Préfinancé

L'association reste l'employeur du demandeur d'emploi.

Les dépenses relatives aux emplois à domicile de services à la personne sont déductibles à 50% de vos impôts sur le revenu.
Réduction d'impôt prévue par l'article 199.16 du Code Général des Impôts.

ARTISANS
COMMERÇANTS
AGRICULTEURS
COLLECTIVITÉS
INDUSTRIELS
ASSOCIATIONS

- Surcroît de travail
- Travaux saisonniers
- Remplacement d'un salarié (pour maladie, congés...)
- Manutention
- Manœuvres
- Entretien
- Espaces verts
- Travaux divers
- Maintenance informatique

APPELEZ-NOUS : 02 31 67 71 83

APPELEZ-NOUS : 02 31 67 71 83